



LIBRAIRIE ANCIENNE

ROGER SIBLOT

Gaultier, « la Gueule »

Un avocat au service de l'éloquence du Grand Siècle

Ces « plaidoyez » de monsieur Gaultier sont particulièrement rares et inhabituels. Dans une séduisante reliure du temps, jolie basane splendidement restaurée, belles lettres rouges et noires en page de titre, ces deux volumes in-4 s'inscrivent certes dans la lignée assez traditionnelle des plaidoyers que l'on avait pris l'habitude de publier – et l'on songe à Le Maistre, Evrard, Cochin, Patru, etc. –, mais ils ont tout de même ceci de particulier qu'ils concernent un personnage très méconnu, Gaultier, et qu'ils furent publiés assez tôt, dans une édition parisienne de Théodore Girard, en 1688.



Gaultier. Avocat au parlement, voilà ce que nous enseigne la page de titre. Celui de Paris, étant donné que l'avis du libraire au lecteur (vol. 1) indique que Gaultier aurait officié « *pendant une longue et pénible carrière de l'exercice de la parole* » dans le premier parlement de France. Et si l'on se fie à la préface que donne M. Guéret, lui même avocat au parlement de Paris, dans le volume 2, Gaultier aurait été **l'une des voix puissantes de son temps.**

UN TÉNOR DU BARREAU AU XVII^E SIÈCLE

L'on parle vraisemblablement de Claude Gaultier (ou Gauthier, selon le *Dictionnaire biographique d'Ackerman*, t. 3, p. 5 ; même si Dupin le prénomme, par erreur, Jean, v. Dupin, 1338), lequel naquit en 1590 (*Michaud*, t. 16, p. 586) et s'est éteint en 1666.

L'on n'en sait guère sur la vie personnelle de Claude Gaultier. Un peu plus sur sa vie professionnelle. Il aurait été reçu comme avocat en 1611 (D. Dutton, *Le plaidoyer de l'âge classique*, Olivier Patru, *Antoine Le Maistre et Claude Gaultier*, L'Harmattan, 2007, p. 57). Ce qui est sûr, c'est qu'il évolua dans l'entourage de Patru, de Le Maistre, et qu'il est de ces grandes voix qui résonnent au Parlement de l'époque et dont l'on conserve seulement aujourd'hui la trace écrite de cette éloquence passée. Pendant près de quarante ans de carrière, il plaide inlassablement. D'ailleurs, **l'on retient surtout de lui sa forte personnalité au Parlement** ; un homme « *caustique et très mordant* », selon le dictionnaire portatif (1744, t. 2nd, p. 21), renommé « pour l'âcreté satirique de ses discussions » (*Dict. biographique*, t. 3, p. 5). Ce fut sans nul doute un personnage tonitruant, étant donné qu'on l'appelait « *Gaultier la gueule* » (*Larousse universel*, t. 1, p. 977, et qu'il aurait inspiré phrase de Boileau : « *Dans vos*

discours chagrins, plus aigre et plus mordant qu'une femme en furie, ou Gaultier en plaidant » (neuvième satire).

Le simple nom de Gaultier suscitait une certaine crainte chez la partie adverse. On menaçait de « *lâcher Gaultier* » pour intimider son adversaire (D. Dutton, *op. cit.* p. 57). Et Munier-Jolain de rappeler, dans un article qu'il lui consacrait en 1932, qu'il s'agissait « *de l'avocat peut être le plus fameux, en tout cas le plus achalandé et le plus redouté du XVII^e siècle* » (J. Munier-Jolain, « Un avocat du XVII^e siècle : Claude Gaultier » : *La France Judiciaire*, 20 mars 1932, p. III). Gaultier, visiblement, a fortement marqué son temps, par ses plaidoiries. « *Il faisait vrai, croquait ses personnages d'après nature* » (Munier Jolain, art. préc., p. IV), allant jusqu'à apostropher la victime.

L'on pourrait multiplier à l'envi les exemples de ce fort caractère ; mais il est surtout particulièrement étonnant qu'aujourd'hui, en dépit de l'aura dont il bénéficiait à l'époque (C'est notamment lui qu'aurait pastiché Racine dans *les Plaideurs*, D. Dutton, *op. cit.*, p. 58), Claude Gaultier est bien loin d'être aussi reconnu qu'Olivier Patru, par exemple.

GAULTIER DANS LE TEXTE : LES PLAIDOYERS

On ne peut en dire plus sur l'homme. Aussi doit-on maintenant s'intéresser à l'œuvre : elle se résume à ses plaidoyers. On en connaît deux éditions. La première, de son vivant, date de 1662. Elle fut publiée chez Théodore Girard, à Paris. Le célèbre avocat avait lui-même procédé à la publication d'un premier volume. C'est après son décès que son confrère parisien, Gabriel Guéret (1641-1680, v. DHJF, p. 387, par G. Leyte), qui livre le deuxième volume, en 1669 (*Michaud*, t. 16, p. 75). La seconde édition – la nôtre – date de 1688, et les deux volumes furent tous deux publiés en même temps, étant

entendu que seul le second comprend la préface de Guéret, particulièrement élogieuse pour Gaultier et qui tente d'expliquer les choix de la sélection de plaidoyers. Cette édition demeure extrêmement rare, pour ne pas dire introuvables, d'autant que l'absence de réédition n'a pas contribué à la diffusion des œuvres de Gaultier.

Notre édition comporte vingt-sept plaidoyers dans le premier volume et vingt dans le second. La lecture est facilitée par une « *fort utile table des matières*

contenues en ce second volume ». Les sujets les plus variés sont abordés par chacun des plaidoyers de Gaultier : testament, preuve d'un mariage reçue par témoins, femme à deux maris, religieuse forcée, un mariage secret, ou encore le mariage d'un aveugle etc. L'on sent toutefois une réelle prédilection de Gaultier pour les sujets de droit de la famille, ce qui donne un aperçu passionnant de l'état du droit des personnes de l'époque. C'est aussi une intéressante galerie de personnages parmi les plus en vue de l'époque, à l'instar du duc de Rohan, du comte de Harcourt, Antoine Scarron... Gaultier, avec sa verve, s'était constitué une belle clientèle.

L'on trouve, pour finir, une affaire dans laquelle Le Maistre et Gaultier se sont affrontés, à propos d'une « *fille supposée* » : l'affaire Coignot, professeur de médecine à la Faculté de Paris. Gaultier représentait sa veuve en première nocces contre une jeune

servante se prétendant sa fille légitime. Dans cette singulière affaire qui ne dura pas moins de six ans, l'avocat ne manque pas de recourir à la métaphore pour attaquer le plaidoyer de son éminent confrère : « *ce bâtiment superbe élevé sur l'appareil pompeux et magnifique d'une haute confiance de ne trouver rien qui résiste à l'effort de la persuasion, est ébranlée par la faiblesse de ses fondements peu solides, et qui dès leur première élévation tombent en ruine* » (vol. 2, p. 50). **Métaphore, ironie, c'est une belle illustration de ce que l'éloquence fut au Grand Siècle.**

Assurément, c'est là un témoignage exceptionnel, au même titre que Patru et Le Maistre, sur le droit et la vie judiciaire du XVII^e siècle. D'autant plus exceptionnel que Gaultier ne demande qu'à être tiré du relatif oubli dans lequel la postérité semble l'avoir laissé.

LES PLAIDOYEZ DE MONSIEUR GAULTIER, AVOCAT AU PARLEMENT [Cl. Gaultier]

À Paris, chez Théodore Girard, 1688

Réf. 2142 – Prix : 480 €

2 vols in-4 (4ff+670pp+7ff+722pp+7ff) – Reliure d'époque, joliment restaurée, plein veau. Dos à nerfs, richement ornés de caissons et de fleurons dorés. Pièces de titre rouges avec lettres dorées ; tomaisons dorées. Jolie roulette dorée sur les champs et sur les nerfs. Tranches mouchetées. Des traces, certainement de mouillures, sur les plats. Champs inférieurs frottés, ainsi que les nerfs. Intérieur frais, parfois jauni, avec quelques rares rousseurs éparses. Une table des matières en fin du t. 2. Nos ouvrages sont tous en bon état, sauf mentions expresses contraires. Aussi nos descriptions tentent-elles d'être exhaustives. Très bel exemplaire dans une très jolie reliure d'époque très joliment restaurée.